



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014 et 2015 au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



**PLUS DE LA MOITIÉ
DES SALARIÉS FORMÉS**

Plus d'un salarié sur deux est parti au moins une fois en formation sur les trois années. Ce taux est plus élevé dans la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et se situe proche de la moyenne pour les autres branches.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015

						Ompl
Nombre d'entreprises	379	11 567	465	1 766	14 177	111 192
Effectif (ETP)	3 026	374 333	2 508	10 395	53 362	399 674

Deux indicateurs sont mesurés :

- le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Ppro	Cpro	Plan	Ppro	Cpro	Plan
	2 %	5 %	91 %	14 %	25 %	95 %
	3 %	2 %	48 %	8 %	6 %	50 %
	1 %	2 %	41 %	3 %	7 %	65 %
	3 %	4 %	48 %	12 %	17 %	80 %
	3 %	3 %	51 %	7 %	8 %	65 %
Ompl	2 %	3 %	43 %	5 %	7 %	44 %

Ppro : période de professionnalisation
Cpro : contrat de professionnalisation

Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

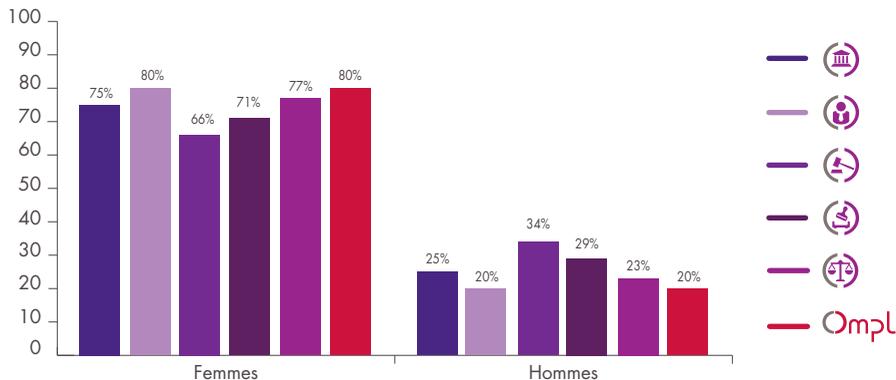
Études d'huissiers de justice



ACCÈS IDENTIQUE À LA FORMATION SELON LE GENRE

Au regard de leur poids respectif dans la population totale, les hommes et les femmes bénéficient d'une égalité d'accès à la formation professionnelle continue.

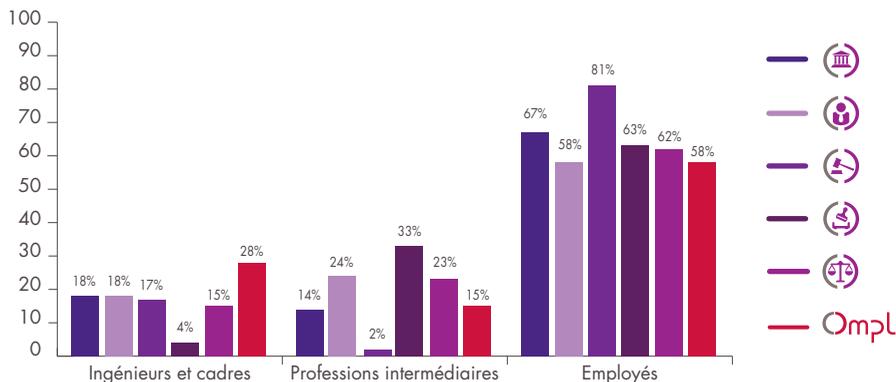
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Proportionnellement, les cadres et les employés accèdent moins à la formation professionnelle que les professions intermédiaires. Ces dernières sont plus représentées dans la population des formés que dans la population des salariés.

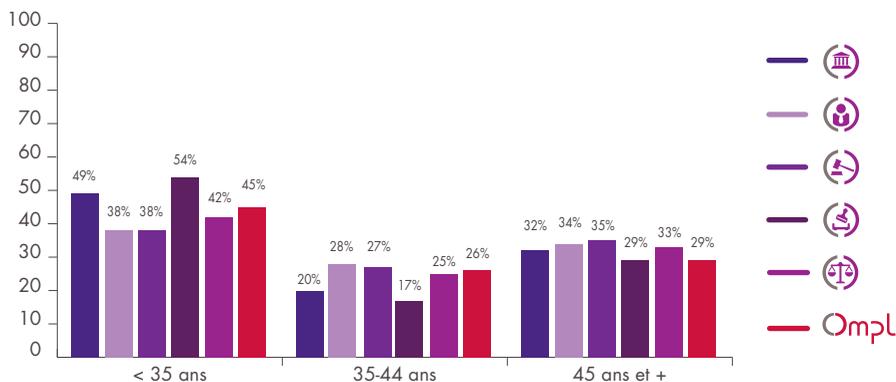
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION SUPÉRIEUR POUR LES JEUNES SALARIÉS

Les moins de 35 ans sont plus nombreux parmi les stagiaires : 42 % des formés alors qu'ils ne regroupent que 36 % des salariés du secteur.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge



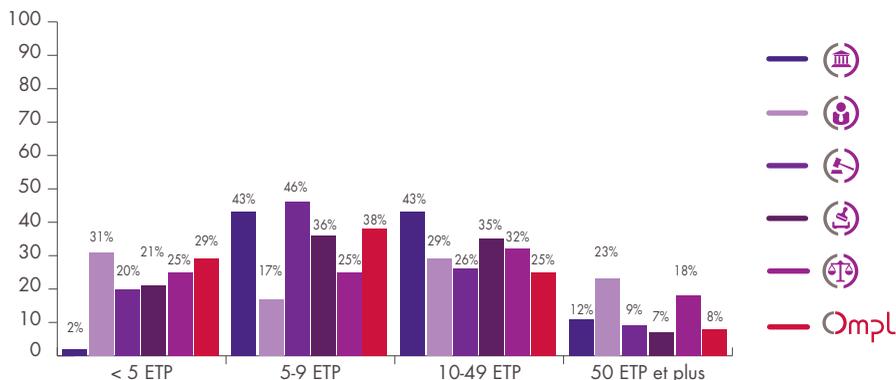


UN STAGIAIRE SUR DEUX SALARIÉ D'UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 10 ETP

La moitié des stagiaires est issue des entreprises de moins de 10 ETP, dont un quart des moins de cinq ETP.

Ces taux varient selon les branches en fonction de la taille moyenne des entreprises. Dans les branches où les très petites entreprises dominent, le poids des salariés travaillant dans les entreprises de moins de 10 ETP est supérieur.

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps complet se forment proportionnellement plus que ceux à temps partiel : ils représentent 76 % des salariés du secteur mais 87 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

